

Article 1 - Organisation

La Classique Genevoise est une course cycliste populaire sur route.

Article 2 - Conditions

La course est destinée, en principe, aux cyclistes non licenciés.

L'âge minimum est de 15 ans révolus. Les mineurs doivent présenter une décharge signée par le représentant légal lors du retrait du dossard.

Article 3 - Parcours

Les participants parcourent une boucle à plusieurs reprises, en fonction de leur catégorie (article 7 du présent règlement).

Le lieu de départ et d'arrivée ainsi que le détail du parcours sont précisés dans les supports de l'édition en cours (programme, site internet, flyer, etc.).

Article 4 - Comportement

Les participants devront respecter le code de la route et se conformer aux ordres des services de l'organisation.

Les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours.

Article 5 - Sécurité

Le port du casque est obligatoire.

Le guidon type "triathlon" est interdit.

Article 6 - LCR

Les vélos seront obligatoirement conformes à la loi sur la circulation routière (LCR) et munis d'une vignette de l'année en cours.

Article 7 - Catégories et distances

Il y a six catégories populaires qui se répartissent de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| 1. LCG FUTUREBIKE | Vélo couché (femmes & hommes) |
| 2. LCG 80 | Femmes & Hommes |
| 3. LCG 60 | Femmes & Hommes |
| 4. LCG DAME 40 | Femmes |
| 5. LCG HOMME 40 | Hommes |
| 6. LCG MASTER 40 | Hommes dès 50 ans |

Le comité d'organisation peut proposer des catégories pour cyclistes licenciés en accord avec Swiss Cycling. Le règlement de la fédération suisse de cyclisme fait foi et les détails sont précisés dans les supports de l'édition en cours (programme, site internet, flyer, etc.).

Article 8 – Inscription et Finances

L'inscription pour chaque participant s'élève à Frs. 50.-

Ce montant comprend les prestations suivantes : un prix souvenir, le chronométrage, le classement, un repas, la planche de prix, une participation pour le tirage au sort du dossard.

Les modalités d'inscription sont indiquées dans le programme de l'édition en cours et sur notre site internet.

Le délai d'inscription est indiqué dans le programme de l'édition en cours. En cas de litige, seul un récépissé sera accepté comme preuve de paiement.

Il n'y a pas d'inscription sur place le jour de la course.

La finance d'inscription ne sera pas remboursée en cas de non-participation ou de report pour cause météorologique.

Article 9 – Dossard

La remise des dossards s'effectue le jour de la course à la salle communale de Satigny pour l'horaire se référer au programme de l'édition en cours.

Durant la course cycliste, chaque participant porte de manière visible sur son dos le dossard remis par l'organisateur.

Article 10 – Planche de prix

Prix souvenir : à chaque participant venant retirer son dossard.

Podium : pour les trois premiers de chaque catégorie,
pour les trois clubs les plus représentés,

Tirage au sort : de plusieurs dossards post-course.

Les lots seront remis uniquement aux personnes présentes lors de la remise des prix

Article 11 - Départ

Les départs sont donnés, en fonction de la catégorie, pour l'horaire se référer au programme de l'édition en cours.

Article 12 - Classement

Un classement de l'ensemble des catégories sera établi à l'issue de la manifestation.

Fait foi le classement établi par le comité d'organisation.

Les participants ne respectant pas le présent règlement, seront disqualifiés.

Article 13 - Responsabilité

Par son inscription, le participant accepte le présent règlement, il déclare s'y soumettre entièrement. Il confirme être assuré en R.C. et accidents résultant de sa participation à l'épreuve et renonce à toute action juridique contre l'organisateur. De ce fait, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol ou dégât.

Article 14 - Réclamations et appels

Art. 3.12 (F.C.S.).

Pour le reste, les règlements de la F.C.S. et de l'U.C.I. sont applicables.